

Liste des documents à fournir en vue de l'établissement d'un

CONTRAT DE LOCATION A USAGE D'HABITATION DE LOGEMENT NU

Afin qu'un appartement de la résidence du 35 rue Guy Autret, 29000 Quimper, puisse vous être alloué et un bail de location dressé, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- **La copie de votre Carte d'identité ;**
- **Une attestation d'assurance pour l'appartement souhaité ;**

A votre installation :

- Votre contrat de location sera complété, signé et une copie vous sera remise en main propre.
- Une caution solidaire sera éventuellement à retranscrire le jour-même par la personne se portant caution puis jointe à votre bail.
- Un état des lieux sera effectué et joint à votre bail.
- Le chèque du premier mois de loyer vous sera demandé.
- Outre le montant du premier loyer, il vous sera également demandé de fournir un dépôt de garantie sous la forme d'un chèque d'une valeur égale au loyer (hors charges) afin de garantir la bonne exécution de vos obligations. Ce chèque sera encaissé par le bailleur puis restitué à votre départ du logement (*cf. article 2.5 du contrat de location*).
- Outre le dépôt de garantie, il vous sera également demandé de fournir une caution au titre de la mise à disposition du matériel électroménager. Ce chèque ne sera pas encaissé par le bailleur, puis restitué à votre départ du logement (*cf. article 2.6 du contrat de location*).



SCI ACME-RIC

SCI ACME-RIC
SIRET 805 409 687 00029 RCS Quimper
35 rue Guy Autret, 29000 Quimper ☎ 06.63.77.41.54

www.35ga.bzh
info@35ga.bzh